

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 18 septembre 2020, 16 h

Séance tenue le vendredi 18 septembre 2020 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Assouline, Mme Manon Barbe, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Denis Gignac, Mme Nathalie Goulet, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

Mme Valérie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Gibson et M. Edgar Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
M. Serge Lamontagne, Directeur général

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte et souhaite une bonne séance du conseil à toutes et à tous.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture des quatre questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sandrine Montpetit	M. François William Croteau	Bonjour, Nous sommes un groupe de jeunes familles et de personnes âgées vivant sur la 12e avenue entre Bellechasse et Beaubien étant fortement inquiets par l'augmentation importante du trafic de transit roulant à grande vitesse sur notre rue. Depuis la mise en place du sens unique sur Bellechasse, la situation s'est aggravée. Plusieurs enfants habitent le quartier et leur sécurité est sérieusement mise en jeu. Nous avons fait une demande à la Ville de Montréal à plusieurs reprises pour inverser des sens uniques et amplifier les dos d'ânes. Conformément à votre nouveau projet de créer des milieux de vie dirigeant le trafic de transit vers les grands axes, est-il possible d'être assuré que notre requête sera prise en charge cette fois? Numéro de la requête 20-232609. Je vous remercie
Mme Hanan Hassoui	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Est-il normal qu'un entrepreneur en construction puisse utiliser son permis d'occupation de la chaussée (pour une très longue durée, plus d'un mois) dans le seul but de réserver des stationnements à ses employés sur une rue résidentielle? De plus, si ce même entrepreneur se réservait déjà des stationnements avant la délivrance de son permis, existe-t-il un mécanisme de sanction rétroactif? Si ce n'est pas le cas, ne devrait-on pas en prévoir un? Les résidents sont brimés dans cette situation. À noter que les résidents en question ont déjà envoyé une pétition à l'arrondissement pour qu'il n'y ait pas de vignette sur leur rue et ils ont eu gain de cause. Merci de porter attention à cette problématique
M. Philippe Bourgoin	M. François William Croteau	Bonjour, Depuis plus de 3 ans, des démarches ont été entreprises conjointement par les membres d'une garderie (CPE) et les citoyens du quartier pour l'installation d'un panneau d'arrêt sur la 13e avenue à l'intersection de la 13e et la rue de l'Ukraine directement en face d'une garderie et au coin d'un parc très fréquenté par des enfants. L'intersection est dangereuse autant pour la clientèle de la garderie qui doit traverser la 13e avenue sans qu'il y ait d'arrêt et aussi pour les enfants qui traversent la rue de l'Ukraine pour aller au parc en se faisant surprendre par les voitures qui tournent de la 13e sans s'être arrêtées. Après 3 années de requêtes, il est inconcevable que la Ville n'ait toujours rien fait. Je vous demande s'il est possible d'entreprendre les démarches pour rendre notre quartier plus sécuritaire. Je vous remercie
Mme Patricia Gariépy-Rusk	M. Éric Alan Caldwell	M. Caldwell, Ma question concerne la propreté du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Le quartier est engorgé de déchets dans les rues, aires, parcs, trottoirs etc. en partie dû à la négligence des citoyens, mais aussi dû au fait que les éboueurs laissent derrière eux une partie significative de déchets lors des collectes. De plus, dans le quartier, il n'y a pas suffisamment de poubelles et pratiquement aucun cendrier à l'extérieur des commerces. J'estime que la qualité de vie dans le quartier est affectée, puisqu'il semble que cela crée un cercle vicieux ; plus c'est sale, moins les gens font attention. J'aimerais savoir si vous avez un plan pour adresser la situation, soit en augmentant la sensibilisation, l'affichage, l'augmentation du nombre de poubelles/cendriers et/ou fréquence du nettoyage. Merci Patricia Gariépy-Rusk

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 16 h 08. Elle remercie les trois personnes s'identifiant comme femmes et l'unique personne s'identifiant comme homme qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 09.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG20 0425

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0426

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 22 octobre 2020

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1201024001

À 16 h 10, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
MAIRESSE